

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le 03/03/2025

ID : 059-215903832-20250205-DC\_2025\_023-AU

République Française  
Département du Nord

Ville de Marly

Service : Etat Civil  
JNV/CB/LL  
N° DC-2025-0023

## DÉCISION DU MAIRE

Objet : Renouvellement d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame DELVALLÉE née BRUCKERT Nicolle visant à obtenir le renouvellement d'une concession dans le cimetière St Jacques,

### DECIDE

D'accorder le renouvellement d'une concession au cimetière communal portant le n° 1592 à Madame DELVALLÉE née BRUCKERT Nicolle domiciliée à Marly (Nord) – 12 rue des Glycines.

Le renouvellement de cette concession est accordé à compter du 03 décembre 2023 pour une durée de trente ans, d'une superficie de 2 m2, d'un montant de DEUX CENT EUROS.

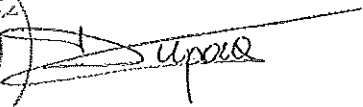
La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 05 février 2025

Pour Le Maire,  
adjointe déléguée



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le 03/03/2025  
et de la publication le 03/03/2025

  
Isabelle DUPONT